



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E127694

VALABLE JUSQU'AU 28/06/2026

ÉDITÉ LE

09/11/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 09/08/2014

Forme juridique : EIRL

Capital : 0

Raison sociale : FILLION AYMERIC

3 IMPASSE DU MIROIR  
10600 VILLACERF

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC TROYES

Siret : 803 518 471 00013

Code NACE : 4331Z

Numéro caisse de congés payés :

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 110126224 W 001

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 110126224 W 001

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Téléphone : 06 49 79 28 87

Portable : 06 49 79 28 87

Fax :

Site Internet :

E-mail : aymeric.fillion@orange.fr

Responsabilité légale :

FILLION AYMERIC CHEF D'ENTREPRISE

Effectif moyen : 1

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité                                           | * Date d'attribution |
|------|---------------------------------------------------------------------------------|----------------------|
| 3511 | Fourniture et pose de menuiseries extérieures (Technicité courante) Mention RGE | 29/06/2025           |
| 4131 | Plaques de plâtre (Technicité courante) Mention RGE                             | 19/06/2025           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                               | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur                       | 01/01/2021         |
| o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds | 01/01/2021         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.